



Collège Le Prieuré & Lycée Catholique de Pontlevoy

Vincent LE FLOHIC
Chef d'établissement

Aux parents des élèves du Collège et du Lycée

Informations de rentrée 2024-2025

Chers Parents,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement pour la rentrée 2024 et nous nous réjouissons de l'accueillir.

Merci de prendre connaissance des informations ci-dessous qui portent sur la rentrée scolaire.

Attention :

**Ce courrier comporte de nombreuses informations,
prenez le temps de le lire attentivement !**

1. Où trouver les informations dont j'ai besoin ?

1.1 Les horaires de l'année : [Horaires de l'établissement](#)

1.2 Les dates & horaires de la rentrée des classes : Jours et horaires de la rentrée scolaire

1.3 Les informations spécifiques pour les internats: [courriers pour les internes](#)

1.4 Les Fournitures scolaires

Consultez notre site internet :

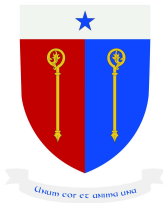
- Votre enfant est collégien : [Fournitures Collège](#)
- Votre enfant est lycéen : [Fournitures Lycée](#)

1.5 Toutes les lignes de bus et les services de cantines fonctionnent normalement dès le 2 septembre 2024

1.6 Les transports et les cartes de bus

Pour les horaires de bus, à compter du 2 septembre 2024 : merci de vous reporter à votre fiche horaire : [Transports](#)

Nous vous rappelons que pour les circuits 3A, 3B et 4 : il n'y a pas de carte de bus.



Collège Le Prieuré & Lycée Catholique de Pontlevoy

Pour tous les autres circuits : les cartes de bus sont valables 5 ans, votre enfant doit donc conserver sa carte et la présenter dès le jour de la rentrée sur le(s) circuit(s) sur le(s)quel(s) il est enregistré.

Il vous appartient de faire vous-même l'inscription ou le renouvellement sur le site de [Rémi Centre Val de Loire](#) avant le 19 juillet 2024

ATTENTION, la Région Centre-Val de Loire, autorité organisatrice de transports, est susceptible d'apporter quelques modifications. Les informations seront transmises via notre site internet si tel était le cas.

1.7 Les réunions de rentrée

Nous avons programmé des réunions de présentation : cliquez ici [réunions de rentrée](#)

1.8 Achat des uniformes : cliquez [Courrier uniforme](#)

L'uniforme est une spécificité de l'établissement. Nous y sommes particulièrement attachés. Une attention toute particulière sera portée à son respect (port comme propreté) dès la rentrée 2024.

Un élève qui ne porte pas l'uniforme pourra se voir refuser l'entrée dans l'établissement.

Il est le signe concret que votre enfant adhère à l'esprit de notre établissement. C'est pourquoi, il doit être porté quotidiennement.

Ne sont pas autorisés (liste non exhaustive) :

- Les polos, chemises ou chemisiers autres que ceux de l'établissement ;
- Les sweats à capuche ;
- Les vestes de survêtements ;
- Les chaussures et vêtements de sport (en dehors des cours d'EPS). Cliquer ci-dessous pour consulter la liste des chaussures autorisées au collège et au lycée : [chaussures autorisées](#)
- Toutes autres vestes qui ne s'ouvrent pas entièrement, même si elles servent de blouson.

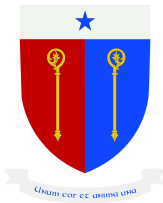
2. [Mon enfant est collégien](#)

2.1 Travail estival pour les collégiens : [travail pour la rentrée](#)

2.2 Le jour de la rentrée

Votre enfant vient en uniforme avec :

- Son cartable ;
- Sa trousse ;
- Un cahier de brouillon ;



Collège Le Prieuré & Lycée Catholique de Pontlevoy

- son/ses cahier(s) de devoirs de vacances quand ils ont été donnés à réaliser **OBLIGATOIREMENT** à l'issue du conseil de classe du 3ème trimestre
- Un chèque de caution pour le prêt annuel des manuels scolaires de 60€ à l'ordre de « l'OGEC Le Prieuré & Lycée catholique de Pontlevoy » (le chèque ne sera tiré qu'en cas de manuel manquant ou abîmé).
- Son attestation d'assurance scolaire (s'il n'est pas assuré par les Mutuelles Saint-Christophe).

Ce jour-là, il recevra ses manuels scolaires.

3. Mon enfant est lycéen

3.1. Travail estival pour les lycéens : [Lycéens : travail pour la rentrée](#)

ATTENTION : Quelques devoirs sont obligatoires

3.2. Le jour de la rentrée.

Votre enfant vient en uniforme et doit être muni de :

- Un chèque de caution pour le prêt annuel des manuels scolaires de 60€ à l'ordre de « l'OGEC Le Prieuré & Lycée catholique de Pontlevoy » (le chèque ne sera tiré qu'en cas de manuel manquant ou abîmé).
- Son attestation d'assurance scolaire (s'il n'est pas assuré par les Mutuelles Saint-Christophe).
- quelques feuilles perforées, une trousse complète et une pochette élastiquée (collège)

Ce jour-là, il recevra ses manuels scolaires.

4. Communiquer ensemble.

Le secrétariat est fermé du 12 juillet au 18 août inclus. En cas d'urgence, merci de nous adresser un courriel à l'adresse : ete2024@lplcp.fr

Je vous souhaite, chers parents, ainsi qu'à vos enfants, un très bel été en famille et vous redis ma joie de vous retrouver d'ici quelques semaines.

Vincent LE FLOHIC
Chef d'établissement